



# Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 11 avril 2016

**Président**

Dr. Bruno GUILBERT  
76230 BOIS-GUILLAUME  
[guilbert.angio@wanadoo.fr](mailto:guilbert.angio@wanadoo.fr)

**Vice-Présidente**

Dr. Marie-Ange BOULESTEIX  
46000 CAHORS  
[mboulesteix@free.fr](mailto:mboulesteix@free.fr)

**Vice-Président**

Dr. André CELERIER  
91035 EVRY  
[ajm.celerier@gmail.com](mailto:ajm.celerier@gmail.com)

**Vice-Président**

Dr. Pascal GOFFETTE  
39100 DOLE  
[p.goffette@wanadoo.fr](mailto:p.goffette@wanadoo.fr)

**Secrétaire Général**

Dr. Patrick HAMON  
93160 NOISY-LE-GRAND  
[paham.cma@wanadoo.fr](mailto:paham.cma@wanadoo.fr)

**Secrétaire Générale Adjointe**

Dr. Agnès LEGRAND  
62300 LENS  
[dragnes.legrand@orange.fr](mailto:dragnes.legrand@orange.fr)

**Secrétaire Général Adjoint**

Dr. Philippe BOURDIN  
66160 LE BOULOU  
[dr.philippe.bourdin66@bbox.fr](mailto:dr.philippe.bourdin66@bbox.fr)

**Trésorier**

Dr. Didier DUMESNIL  
76100 ROUEN  
[didier.dumesnil.mail@gmail.com](mailto:didier.dumesnil.mail@gmail.com)

**Trésorière Adjointe**

Dr. Annie HECQUET  
76210 GRUCHET-LE-VALASSE  
[ahecquet002@cegetel.rss.fr](mailto:ahecquet002@cegetel.rss.fr)

**Président d'Honneur**

Dr. Hubert YVORRA  
67000 STRASBOURG  
[h.yvorra@wanadoo.fr](mailto:h.yvorra@wanadoo.fr)

**Secrétariat administratif**

Madame Christine LE PAHUN  
79, Rue de Tocqueville  
75017 PARIS  
Tél. : 01 44 29 01 24  
Fax : 01 40 54 00 66  
[gomedclp@club-internet.fr](mailto:gomedclp@club-internet.fr)

**Site Internet :**  
[www.snmv.fr](http://www.snmv.fr)

**Monsieur Nicolas REVEL**  
**Directeur Général de la CNAMTS**  
**50 Avenue du Professeur André Lemierre**  
**75968 PARIS CEDEX 20**

Monsieur le Directeur Général,

Je souhaite vous rappeler que l'arrêté du 13 novembre 2015 officialise le DES de Médecine Vasculaire, inscrivant de fait cette discipline dans la liste des spécialités médicales. Les premiers internes spécialistes ne sortiront qu'à l'automne 2021 mais les commissions de qualification se mettent dès à présent en place au sein du CNOM et dans quelques semaines apparaîtront les premiers spécialistes en exercice qualifiés en Médecine Vasculaire.

La conséquence sera le transfert progressif des médecins vasculaires de la liste des MEP (nous constituons 23% des MEP) vers celle des médecins spécialistes.

J'ai ainsi l'honneur de vous interroger sur le code d'identification prévu pour les médecins vasculaires, et sur les démarches individuelles qui seront à effectuer auprès des CPAM lorsque la qualification de spécialiste sera accordée à un praticien.

Je vous rappelle la place importante des médecins vasculaires dans le parcours de soins et leur rôle de correspondants auprès des médecins généralistes et spécialistes, comme cela a été démontré dans notre "Etat des lieux de la Médecine Vasculaire" paru en juillet 2015. Ceci doit être reconnu dans la future convention médicale.

A cette occasion, je vous rappelle que nos tarifs CCAM sont figés depuis 1989 et qu'il nous a été en outre imposé une baisse de tarif de 7,5% sur nos écho-dopplers artériels lors de la négociation de l'avenant 8. Nous ne pourrions à l'évidence supporter une nouvelle décotation d'acte technique compte tenu du coût de notre pratique. Nous demandons à être conviés à toute éventuelle discussion qui porterait sur des actes d'imagerie autres que les actes spécifiques de Radiologie.

Enfin, nous avons évoqué lors de notre rencontre du 13 novembre dernier, le remboursement des actes d'échosclérotérapie à la mousse fibrosante des troncs veineux (EJSF007, EJSF019 et EJSF021) et nous ne comprenons toujours pas que ces actes innovants, alternatifs à la chirurgie et générateurs d'économies majeures, qui ont suivi toutes les étapes de hiérarchisation et ont été validés par la CHAP en septembre 2014, soient toujours actuellement en reste à charge pour les patients. Ceci est particulièrement injuste concernant l'occlusion de la petite veine saphène (EJSF019) pour laquelle la radiofréquence n'est pas indiquée, de même que pour les récidives (EJSF021). Pour ces deux actes il n'existe pas d'autre technique alternative et ils ont été consacrés par les recommandations internationales comme les traitements de première intention, détrônant la chirurgie.

Vous remerciant de bien vouloir me renseigner sur ces différents points, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de ma haute considération.

**Docteur Bruno GUILBERT**  
**Président du SNMV**

